CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E55925** **VALABLE JUSQU'AU** **06/06/2027**

ÉDITÉ LE 17/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1992

Raison sociale : SOCIETE QUENTEL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 22/04/2025

Capital : 7 622

4 CROIX LA LIEUE
29800 LA FOREST-LANDERNEAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC QUIMPER 384 422 911 RCS

Siret : 384 422 911 00022

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 5019782

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 129134888 Y 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 129134888 Y 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/05/2026

Téléphone : 02 98 20 27 79 **Fax :**

Portable : 06 12 73 11 82

Responsabilité légale :
QUENTEL FRANÇOIS-GUILLAUME GÉRANT

Site Internet :

E-mail : quentel-couverture@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 546 814 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée)	5	04/06/2026
3152 PROB	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)		04/06/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/06/2026 10:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.